



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 13 juin 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Premier ministre.

La loi du 13 février 2018 portant sur la gestion des édifices religieux impose au « *Kierchefong* » la cession des édifices religieux dégrevés de leur finalité culturelle à la commune sur le territoire de laquelle ceux-ci sont implantés. Cette loi est le produit d'une réflexion sur la place de la religion dans la société luxembourgeoise et poursuit la finalisation de la séparation entre l'exercice du culte et de l'État. Selon un article de presse, le Luxembourg compte 493 églises et chapelles, dont 356 appartiennent aux communes.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Premier ministre :

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 13 février 2018 :

- 1) Combien d'édifices religieux ont été dégrevés de leur finalité culturelle ?
- 2) Au cours des cinq dernières années, à combien de reprises une commune, respectivement l'État, est devenu propriétaire d'un édifice dégrevé ? Quelles communes plus précisément ?
- 3) Quelle est l'affectation précise de ces bâtiments ?
- 4) Combien d'édifices religieux appartiennent actuellement à l'État et combien au « *Kierchefong* » ?
- 5) Quels projets communaux voire étatiques ont été réalisés ?
- 6) Combien de communes ont initié la cession d'édifices religieux ? Lesquelles ?
- 7) Combien d'édifices disposent d'une protection nationale ? Qui en est le propriétaire ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Dan Biancalana
Député